



Portable trouve suis recceleur

Par **boyeux50**, le **21/12/2009** à **17:38**

Bonjour,

J'ai trouvé 1 portable en dehors de mon lieu de travail. Je l'ai donné à mon beau-fils. Par système GPS, le portable a été retrouvé. Nous avons dû le rendre à son propriétaire. J'ai été convoqué comme témoin afin de relater les faits.

Maintenant, mon beau-fils est convoqué comme receleur, sans plainte de vol. Est-ce normal qu'il soit convoqué pour être fiché ?

Je précise que mon amie a, elle-même, été convoquée pour dire la même chose que moi. Nous avons rendu le portable à son propriétaire, en état.

Par **Tisuisse**, le **21/12/2009** à **19:22**

Bonjour,

Vous trouvez un objet de cette valeur et, au lieu de l'apporter au commissariat, vous en faites cadeau. N'est-ce pas un peu gros comme principe ?

Le fait de conserver quelque chose qui ne vous appartient pas est, effectivement, du recel. Il est logique que vous, votre compagne et le fils de celle-ci (qui n'est votre beau-fils que si vous êtes marié avec sa mère sans être le père de l'enfant) aient été convoqués par les enquêteurs. Maintenant, quand à dire qu'elles en seront les suites, c'est le Procureur qui décidera.

Par **frog**, le **21/12/2009** à **21:47**

[citation]Le fait de conserver quelque chose qui ne vous appartient pas est, effectivement, du recel.[/citation]

Pas vraiment...

Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, [s]en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit[/s].

Article 321-1 du Code Pénal.